

Date de convocation : 11/03/2022
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Mars 2022

Le dix-huit mars deux mil vingt-deux à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, M. Manuel HENRY, M. Thomas ROBIN, M. Frantz MOUSSU, Mme Florence GLANARD, M. Michel GLANARD, M. LE SOURD Jean-Yves, M. DEBUYSERE Pascal. M. Stéphane AUDUREAU, Mme VERBRUGGHE Aurélie.

Absents et représentés:

Mme Brigitte REY donne procuration à M. Claude SAYAGH.

Absents :

M. HADENGUE Michaël, M. Yohann LEPORE -BACHELET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Caroline DOUBLIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2022-001 Approbation compte de gestion 2020 budget communal : à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur

2022-002 : Approbation compte administratif 2021 budget communal : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2021, sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	246 598,78	386 193,97
Recettes	335 695,99	379 826,51
Excédent / Déficit	(E) + 89 097,21	(D) – 6 367,46

• Excédent de la section de fonctionnement	89 097,21 €
• Déficit de la section d'investissement	6 367,46 €

Excédent global	82 729,75 €

Les résultats cumulés du compte administratif relatif à l'exercice 2021, sont les suivants :

En €	Fonctionnement		Investissement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		110 625,30		111 617,08		
Opérations de l'exercice 2021	246 598,78	335 695,99	386 193,97	379 826,51		
Totaux	246 598,78	446 321,29	386 193,97	491 443,59		
Résultat de clôture		199 722,51		105 249,62		304 972,13
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		199 722,51		105 249,62		304 972,13

• Excédent de la section de fonctionnement	199 722,51 €
• Excédent de la section d'investissement	105 249,62 €

Excédent global	304 972,13 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2021 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2021 à l'unanimité des présents et représentés soit 12 voix.

2022-003 : Demande de subvention dans le cadre du programme départemental pour l'enfouissement des réseaux : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes en matière de voirie 2020-2022 :

- Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales. La subvention s'élèvera à 115 405 € hors-taxe soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 164 864,44 € hors-taxe.
- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.
- L'imputation budgétaire de la dépense : 21538 : Autre réseaux (Investissement)

2022-004 : Devis Extension du columbarium : à l'unanimité

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la création de cases supplémentaires au columbarium du cimetière ;

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le projet de création de cases supplémentaires au columbarium du cimetière pour un montant de **5 188,66 € HT soit 6 226,39 € TTC** ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022, article 21316 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Organisation des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Un tableau de présence est complété par les élus présents.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 mai 2022 à la salle des fêtes. Les habitants de plus de 65 ans sont conviés.

Le Conseil Municipal valide le choix du traiteur et du menu.

Informations diverses

M Le Maire présente l'étude de faisabilité faite par l'agence Ingéniery concernant l'ensemble immobilier situé au 9 bis Grand'Rue.

Une 1^{ère} phase a été retenue. Elle comporte l'aménagement de 2 logements, une salle des associations et des sanitaires pour le personnel communal. Le commencement des travaux est prévu début 2023.

Tour de Table

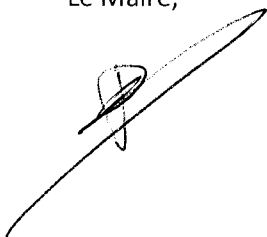
Mme Florence GLANARD fait part des demandes du conseil d'école : clé du local « réserve » cassée et remise en état de la table de ping-pong

M Michel GLANARD fait part de l'attribution du 5^{ème} pétale au concours départemental des villes et villages fleuris.

M Claude SAYAGH rappelle les modalités de distributions des bacs à déchets verts à partir du 21 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,



La Secrétaire,

Les Membres,